

Définitions pertinentes

Ces définitions sont présentées à titre indicatif seulement dans le but de mieux saisir l'enjeu des violences sexuelles et de vous aider dans l'élaboration de la politique de votre établissement. Des définitions plus détaillées et complexes peuvent notamment être trouvées dans de la documentation spécialisée sur le sujet.

Patriarcat: Un système social fondé sur des dynamiques inégales de pouvoir entre les sexes qui met les hommes en position de pouvoir et entretient les structures d'oppression des femmes.

Intersectionnalité: Approche reconnaissant l'entrecroisement de systèmes d'oppression (capitalisme, patriarcat, hétéronormativité, colonialisme, etc.), formant ainsi des oppressions spécifiques à chaque entrecroisement. Ceci s'oppose à une vision additive des oppressions. Par exemple, une femme racisée vit une oppression différente de celle d'une femme blanche.

Consentement: Un acte lucide, libre, éclairé et enthousiaste qui doit être obtenu et maintenu explicitement pour chaque activité sexuelle précise. En l'absence de consentement, il s'agit d'une agression sexuelle.

Rapports sociaux de sexe: Supposent une distribution sexuée des rôles sociaux qui légitime des rapports de force inégaux, comme une dominance masculine et une violence envers les femmes.

Rapports d'autorité: Relation dans laquelle le statut d'autorité d'une personne lui permet d'exercer un certain pouvoir sur l'autre personne. Cela fait en sorte qu'il n'est pas possible de consentir dans le cadre d'une activité sexuelle.

Culture du viol: Une culture normalisant les comportements misogynes dans laquelle les idées dominantes, les pratiques sociales, les images médiatisées et les institutions sociétales tolèrent implicitement ou explicitement la violence sexuelle. Cette culture normalise et minimise la gravité des violences sexuelles commises par les hommes et blâme les victimes pour les abus qu'elles ont subis.

Définir les violences sexuelles

Avant de rédiger la politique, il faut se mettre d'accord sur une définition claire de ce que sont les violences sexuelles. Cependant, la définition de ce concept ne fait généralement pas consensus. Nous recommandons donc de s'éloigner des définitions trop pointues qui peuvent être restreintes ou contraignantes et chercher plutôt des définitions **larges, communes, cohérentes et inclusives** qui s'appliquent à la réalité locale des membres de la communauté. Il faut éviter les définitions simplistes et trouver une manière de concevoir les violences sexuelles dans un cadre **intersectionnel** où les violences sexuelles existent dans un **continuum** reliant toutes ses manifestations (harcèlement, viol, voyeurisme, etc.) aux différents systèmes d'oppression.

D'ailleurs, il y a des éléments essentiels qui doivent être pris en compte dans la définition:

- ◆ La notion du **consentement** tel que définie ci-haut. Il est d'ailleurs important de noter que plusieurs rapports de pouvoir constituent une entrave au consentement;
- ◆ La définition de violence sexuelle doit inclure les divers attitudes, comportements et propos à **caractère sexuel non désiré**¹.
- ◆ Les diverses manifestations de la violence sexuelle ne doivent pas être **hiérarchisées** pour éviter de banaliser certains actes étant donné que tout acte de violence sexuelle découle de la même logique patriarcale déshumanisante;
- ◆ La **source** d'un acte de violence sexuelle est la personne qui agresse, mais l'origine même des violences sexuelles est la culture patriarcale et misogyne au sein de laquelle se perpétuent des rapports sociaux inégaux et des systèmes d'oppression interconnectés.

Les violences sexuelles sous un regard intersectionnel

En plus du **patriarcat**, certaines femmes vivent sous le joug de plusieurs autres **systèmes d'oppression** qui les rendent plus vulnérables aux violences sexuelles. Par exemple, les minorités sexuelles et de genre, les groupes racisés, les personnes autochtones et les personnes vivant avec un handicap sont des groupes opprimés par différents systèmes d'oppression². Les inégalités issues de ces systèmes d'oppression, avec le patriarcat, viennent surtout influencer le consentement sexuel et mettre les personnes concernées dans une position plus **vulnérable**.

Par exemple, l'Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieux Universitaires (ESSIMU) rapporte que certaines **personnes minorisées**, notamment les personnes bisexuelles et les personnes vivant avec un handicap, ont signalé un plus haut taux de victimisation. Plus concrètement, une étude de l'Université de Sherbrooke dévoile que 50% des personnes trans rapportent avoir vécu des violences sexuelles sur les campus universitaires québécois³.

Cela s'explique par le fait qu'en portant une identité minorisée à laquelle s'opposent plusieurs facteurs sociaux, ces personnes vont vivre davantage de **victimisation** et de discrimination qui vont être intériorisées et vont entraîner un plus grand risque de subir encore plus de victimisation⁴.

Il est donc important de rédiger la politique avec un **cadre intersectionnel** tenant compte de la réalité des personnes minorisées. C'est d'ailleurs ce que la Loi exige! (voir le 2^e paragraphe de l'article 3)

¹ Voici une liste **non exhaustive** incluant plusieurs manifestations de la violence sexuelle:

les avances physiques; les allusions et commentaires à caractère sexuel; la diffusion d'images sexuelles d'une personne sans son consentement; le voyeurisme; le frotteurisme;; le viol et la menace de viol; le cyberharcèlement; etc.

² Tels que l'hétérosexisme, le cissexisme, le racisme, le colonialisme ou le capacitisme

³ Pion, I. (2018, 29 janvier). Violence sexuelle dans les universités: les personnes LGBTQ+ plus à risque. *La Tribune*. Récupéré de <https://www.latribune.ca/actualites/sherbrooke/violence-sexuelle-dans-les-universites-les-personnes-lgbtq-plus-a-risque-d675af5a9bb478d433a916ec4c2c9ad3>

⁴ Ibid.

Créer un espace de travail non-mixte

Dans notre société patriarcale, les femmes sont généralement les victimes des agressions sexuelles, et les agresseurs sont très souvent des hommes. Ainsi, la présence d'hommes dans un **espace d'échange et de réflexion** sur ce sujet peut mettre mal à l'aise certaines femmes et même les empêcher d'échanger et de s'exprimer librement. Un espace réservé aux femmes se veut un lieu où elles peuvent discuter d'enjeux qui les touchent spécifiquement, loin de la domination masculine qu'elles vivent au quotidien.

Un comité féministe **non-mixte** est donc un excellent espace pour participer à l'élaboration de la politique contre les violences sexuelles, et pour s'organiser autour de cet enjeu. Si un tel comité n'existe pas sur votre campus, cet enjeu peut être une bonne occasion d'en créer un, mais si le temps ne vous le permet pas, ce travail peut également être assuré par une équipe non-mixte temporaire ayant le mandat de travailler sur ce dossier. Nous vous encourageons d'ailleurs à **inclure** des personnes issues des minorités sexuelles et du genre et d'assurer une bonne **représentativité** des femmes racisées.